

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

N°DCM-2025-080

OBJET :

ACTION SOCIALE

PEdT 2022-2025

Avenant n°2 alignant la durée de validité sur celle de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq le treize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 7 octobre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :
Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme ROBIN représentée par M. MORIN - M. MARTINON représenté par M. PERREAULT - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absente : Mme CARLOT-MARTIN.

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Châtillon-sur-Chalaronne, en date du 3 mars 2025 (référencée DCM-2025-026), autorisant le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Dombes pour la période 2025-2029 ;

Madame BIAJOUX rappelle aux conseillers municipaux que la convention du Projet Educatif Territorial (PEdT) de Châtillon-sur-Chalaronne a été signée le 14 octobre 2022 avec la CAF de l'Ain, la DSDEN de l'Ain et le Centre Social La Passerelle. Elle a fait l'objet d'une modification par avenant n°1, le 4 septembre 2023, afin d'intégrer le public adolescent et les séjours colos apprenantes ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE les termes du projet d'avenant n°2 à la convention partenariale du PEDT de Châtillon-sur-Chalaronne modifiant sa durée de validité en l'alignant sur celle de la CTG 2025-2029 de la Dombes.

Ainsi délibéré le 13 octobre 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Sylvie RAVOUX



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 23 OCT. 2025

Et dépôt en Préfecture
Le : 23 OCT. 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.